



comité régional franco-genevois

www.crfginfo.org

Secrétariat général

RAPPORT D'ACTIVITE 2007

Introduction

Le CRFG a connu au cours de l'année écoulée de nouvelles évolutions, démontrant ainsi sa capacité à s'adapter de manière souple aux besoins de la coopération transfrontalière.

Conformément aux décisions du Comité plénier du 31 octobre 2006 et du Bureau du 26 janvier 2007, le projet d'agglomération a été rattaché au CRFG. Cette intégration a créé de nouvelles dynamiques, sur le plan des partenariats, comme sur le fonctionnement interne du CRFG.

Ces dynamiques se sont traduites concrètement en 2007 par : l'adhésion formelle du canton de Vaud, une plus large représentation des collectivités locales françaises et suisses concernées, une réorganisation des commissions (avec la création d'une nouvelle commission "Sécurité et réglementation générale"), ainsi que par la mise en place d'un fonctionnement transversal des commissions et groupes de travail agissant en synergie avec le projet d'agglomération.

Par ailleurs, au sein des commissions du CRFG, les groupes de travail ont continué à œuvrer à un rythme soutenu pour faire avancer ou aboutir les projets prioritaires en cours.

Fonctionnement

Le comité plénier s'est réuni le 21 juin 2007, pour la dernière fois sous la coprésidence de M. Jean-Pierre Lacroix, Préfet de la région Rhône-Alpes, pour prendre connaissance des travaux menés au sein du CRFG et des avancées concrètes de la coopération transfrontalière.

Le Bureau s'est réuni trois fois en 2007 :

Le 26 janvier, **en séance ordinaire**, au cours de laquelle le nouvel organigramme du CRFG (création d'une sixième commission "Sécurité et réglementation générale", élargissement, coprésidence de la commission "Déplacements" par le Conseil général de Haute-Savoie, rattachement du projet d'agglomération et représentation de l'ARC au sein du Bureau) a été validé, ainsi que la réorganisation des commissions dont les tableaux de bord ont été approuvés.

Deux **séances extraordinaires** consacrées à l'examen et au suivi du projet d'agglomération ont également eu lieu les 21 juin et 6 novembre 2007.

Toutes **les commissions** ont tenu deux séances dans l'année, à l'exception de la commission "Sécurité et réglementation générale".

En effet, la création de cette 6ème commission (coprésidée par M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève et M. Pierre Soubelet, Préfet de l'Ain) a fait l'objet de nombreux échanges au cours de l'année 2007. Ses domaines de compétences et la liste des membres des deux délégations suisse et française ont été arrêtées par échanges de lettres.

La commission s'est réunie, pour la première fois, le 24 janvier 2008 à Genève sur l'ordre du jour suivant :

- activité du Centre de coopération policière et douanière (CCPD);
- mise en oeuvre de l'accord de la libre circulation des personnes du 21 juin 1999;
- mesures de coordination nécessaires de part et d'autre de la frontière en cas de pandémie grippale;
- discussion sur le champ de compétences de la commission et les sujets prioritaires.

Toutes les commissions sont aujourd'hui dotées d'un tableau de bord fixant ses objectifs et actions prioritaires (correspondant généralement aux fiches actions élaborées dans le cadre du projet d'agglomération), leurs modalités de financement et les délais de réalisation imposés aux groupes de travail désignés.

Le comité de pilotage du projet d'agglomération a, quant à lui, tenu 5 séances en 2007. Assurant un suivi très serré des travaux au niveau technique, il a mené à bien la première étape du projet, consistant à pouvoir présenter - dans les délais impartis - à la Confédération et à l'Etat français, un concept d'urbanisme et concerté, doublé d'un catalogue de politiques de services à mener au profit de la population de l'agglomération. Les 18 partenaires du projet d'agglomération ont pu ainsi signer le 5 décembre 2008 une charte d'engagement démontrant la volonté politique de faire aboutir ce projet.

Le secrétariat général a réuni les secrétaires des commissions et les chefs de projet (ainsi que les représentants des principales communautés de communes de l'ARC) du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, huit fois dans l'année, afin d'organiser de façon cohérente et plus efficace une synergie entre les travaux menés au sein des commissions et ceux menés par l'équipe du projet d'agglomération.

Une répartition claire des rôles a été établie de la manière suivante : l'équipe du projet d'agglomération pilote (seule ou dans le cadre des groupes de travail existants au sein des commissions) tout ce qui, dans le périmètre de l'agglomération, concerne l'urbanisme, la planification des transport et la planification spatiale de certaines thématiques, comme celles du logement, des zones de développement économiques et des espaces naturels et agricoles. Les autres thématiques de services sont pilotés par les groupes de travail des commissions, auxquelles sont associés les deux chefs de projet.

Actions

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG)

- Le projet phare que constitue désormais le projet d'agglomération, au sein du CRFG, a franchi en 2007 une étape décisive. Au terme d'un travail intensif, tant au niveau politique qu'au niveau technique, la charte d'engagement du PAFVG a pu être signée le 5 décembre 2007 par tous les partenaires et parvenir dans les délais impartis à la Confédération. S'y trouve dessiné l'avenir de l'agglomération transfrontalière en terme de planification territoriale, d'urbanisme et d'infrastructures de transports. Y sont également déclinées les actions de services aux habitants qu'il conviendrait de mettre en place.

L'observatoire statistique transfrontalier du CRFG pérennisé

- Lancé en 2001 par le CRFG et financé par le programme INTERREG III, l'Observatoire statistique transfrontalier a fait l'objet d'une convention de programme et d'une convention de financement, signée le 28 décembre 2007. entre le canton de Genève et l'Etat français, représenté par la Préfecture de la région Rhône-Alpes, la région Rhône-Alpes, les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et l'ARC pour permettre à l'OCSTAT et à l'INSEE Rhône-Alpes de pérenniser cet instrument d'observation statistique utile à l'ensemble de la région transfrontalière et au projet d'agglomération.

Logement : un pacte pour contrer la crise du logement

- Le plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) a été finalisé et une charte signée le 5 décembre 2007 pour sa mise en œuvre. Ce document sert de référentiel au projet d'agglomération. Le texte ainsi paraphé vise à renforcer l'offre de logements locatifs dans l'agglomération franco-valdo-genevoise à travers la construction de 50'000 nouveaux logements en 10 ans répartis sur l'ensemble des territoires. Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires pour concrétiser, dans chaque territoire, les objectifs du Plan directeur de l'habitat transfrontalier.

Le PDHT contient également une série de pistes d'actions à étudier dans les prochaines années, en fonction des évolutions socio-économiques et démographiques. Il s'agit, notamment, de :

- développer une vision coordonnée de l'emprise de l'urbanisation sur l'espace rural;
- mettre en place un inventaire du foncier urbanisable, de réfléchir à l'éventuelle création d'une fondation à l'échelle du territoire visant à aider à la prise en charge des déficits d'opérations de logements à loyer modéré;
- favoriser la cohérence et la qualité de la croissance urbaine et de favoriser la création de nouveaux quartiers à l'échelle de l'agglomération.

Economie: Aider les entreprises à découvrir le marché de l'espace transfrontalier

- Dans la perspective de parvenir à un meilleur équilibre des activités économiques dans l'espace transfrontalier, un guide a été élaboré, à destination des entreprises qui seraient tentées par une bi-localisation. Reprenant de façon vulgarisée des documents officiels de l'administration fiscale française en matière d'accords fiscaux préalables, ce « guide » est en cours de validation par le Ministère des Finances.
- Comment détacher des travailleurs dans l'espace franco-genevois ? Un mode d'emploi à destination des entreprises qui souhaitent détacher des travailleurs de l'autre côté de la frontière a été mis en ligne sur le site internet du CRFG.
- Un prospectus de promotion touristique de la région transfrontalière a été finalisé et devrait pouvoir être publié dans les prochains mois.

Formation-emploi : la mise en pratique de stratégies communes

- Une formation commune de demandeurs d'emploi dans le domaine de la conception assistée par ordinateur (formation CAO AUTOCAD en 2D/3D) a été mise sur pied, de septembre 2006 à février 2007, pour 8 personnes, dont 7 ont retrouvé un emploi.
- Formation de chômeurs genevois sur le chantier de l'A41 : Des demandeurs d'emploi inscrits à l'OCE ont pu trouver du travail en France sur le chantier de l'A41 (Annecy-Genève) pour lequel l'ANPE d'Annemasse s'est vu confier les recrutements. Après une formation préalable de deux mois, 12 demandeurs d'emploi ont été embauchés.
- Dans le cadre d'un projet INTERREG, Interface-entreprises (GE) et le centre de ressources technologiques ont mené en commun une prospection pour trouver des places de stages dans le domaine social. Ils ont ainsi pu recenser presque une centaine (94) d'offres de stage.
- Un premier pas vers des apprentissages binationaux : En collaboration avec l'Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers (ULAM) et le Conseil du Léman, un projet pilote d'apprentissage transfrontalier a été mis sur pied en 2007. Un apprenti menuisier français suit sa première année d'apprentissage, selon le système de formation suisse, soit en école à Genève, alors qu'en France, l'apprenti entre immédiatement en alternance école/entreprise.

Stages pratiques du secteur social

- Partant d'une enquête visant à recenser les pratiques de stage dans le secteur du social et à identifier les métiers, les emplois et les besoins des établissements, une brochure a été publiée en 2007. Elle offre un panorama des formations, des filières, des cursus et des durées de stage en fonction des professions choisies, dans la région franco-genevoise.

Mémento pratique sur l'enseignement supérieur dans la région lémanique

Les commissions "Culture, éducation et sport" du CRFG et "Education et culture" du Conseil du Léman ont décidé de constituer un état des lieux dans le domaine de la reconnaissance des diplômes, de la formation et de l'enseignement supérieur au regard de la mise en œuvre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne. **Cette mission, tout à fait originale, car encore jamais réalisée**, a été confiée à un Comité de pilotage restreint – mis en place dans le cadre du groupe de travail "Enseignement supérieur" commun aux deux institutions - qui a déterminé la forme du document et son organisation.

Le Mémento se présente sous la forme d'une brochure et il a été décliné dans des pages Internet accessibles depuis les sites du CRFG, du Conseil du Léman, des institutions, universités et hautes écoles partenaires:

Il a été conçu pour rendre compréhensible au plus grand nombre des informations pratiques et utiles aux jeunes de la région, qui souhaitent y poursuivre leurs études et ensuite y rester pour entamer une activité professionnelle. Le document grand public veut valoriser tout le potentiel de la région lémanique dans le domaine de l'enseignement supérieur et promouvoir une mobilité accentuée par la mise en œuvre des accords bilatéraux.

Gestion des espaces agricoles : un diagnostic offert au projet d'agglomération

- Lancé en 2004, le diagnostic sur les espaces naturels et agricoles franco-valdo-genevois a été finalisé, publié et diffusé (sous forme d'un catalogue et d'un CD-rom) auprès des acteurs intéressés. Cette étude servira de référentiel aux travaux menés en la matière dans le cadre du projet d'agglomération.

Gestion des eaux : nouvelle convention pour la nappe du Genevois

- Cette convention, signée pour trente ans, vise à protéger durablement la nappe souterraine franco-suisse du Genevois. Elle remplace un arrangement datant de 1978.

Santé : des secours d'urgence transfrontaliers

- Après de nombreuses tractations, en raison des ajustements légaux et tarifaires qu'il implique, un réseau transfrontalier a été mis sur pied pour la prise en charge des interventions d'urgences dans les zones frontalières. Une convention de coopération a été signée en juin 2007 pour une période d'un an. Elle a pris effet le 1^{er} juillet 2007. Une évaluation du dispositif mis en place sera présentée en mai 2008.
- Des échanges réguliers d'information ont eu lieu entre les autorités sanitaires et les organismes concernés, afin d'assurer une gestion coordonnée des crises sanitaires (canicule, épidémies etc...).
- L'accord cadre franco-suisse en matière de coopération sanitaire, que les parties françaises et genevoises appellent de leurs vœux, est toujours en cours de discussion dans les ministères français préalablement à la saisine de la confédération.

Accueil d'ONG et de manifestations internationales dans le périmètre du projet d'agglomération (volet métropolitain)

- Dans la perspective de renforcer l'attractivité de l'agglomération franco-valdo-genevoise à l'international, une étude a été réalisée pour procéder à un état des lieux des O.N.G. implantées dans le périmètre de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Les conditions d'accueil des ONG de part et d'autre de la frontière y sont présentées, ainsi que des pistes de réflexion pour développer une stratégie concertée dans ce domaine.

Information-Communication

Outre la refonte du site Internet du CRFG, sa mise à jour régulière et la distribution de documents produits par les différentes commissions, le CRFG a publié en 2007 deux "circulaires" d'information, l'une à l'attention des entreprises pour rappeler les démarches à effectuer pour un accès au marché français (avec une liste de contacts administratifs précise), l'autre à l'attention des citoyens suisses et européens qui souhaiteraient établir leur résidence principale en France.

Deux conférences de presse ont été organisées dans le cadre des commissions du CRFG : le 26 juillet 2007 pour annoncer la mise en place du nouveau système d'intervention d'urgence et le 7 février 2008.